



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton Raceway			
Date	4 juin 2025	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Dégagé (Temp. : 30 °C)	Vent	28 km/h Sud-Ouest	
État de la piste	Rapide (Variante 0 s.)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	S/O	Nombre total d'inscriptions 77
Total des paris mutuels	\$ 172,060			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Fred Brethour	Juge associé Mike Weber	Juge associé Sharla Coles
Vétérinaires officiels Dre M. Rocheleau		

Rapport sur les courses de la journée

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Ryan Guy a demandé à pouvoir promener son cheval sur l'herbe à l'intérieur de la voie de sécurité après la parade préalable à la course.

L'autorisation a été accordée s'il reste sur le bord du terrain, ne s'aventure pas au milieu du terrain et ne retarde pas le départ de la course.

Peter Andrusek, le directeur des courses, a confirmé que la voie de sécurité sera dépourvue d'herbe d'ici à la fin de semaine.

Courses :

Course 1 – Le #1, "Friar Voltaire", a terminé la course avec de l'équipement brisé (fer).

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Examen du bris d'allure survenu au #7, "Napolean Hill", avant le poteau de ½ mille.

Le #7, "Napolean Hill", devra se qualifier pour les bris d'allure.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – **Enquête 1**

Le #8, "Southwind Mac", (G. Gagnon), en tête de peloton allant dans le dernier virage, a dévié vers l'extérieur et a provoqué une obstruction au #3, "Diara", (R. Shepherd).

Par conséquent, le #8, "Southwind Mac", arrivé en 2^e position, a été placé en 7^e position.

Le #3, "Diara", a été signalé dans la statistique avec obstruction.

Aucune sanction n'a été imposée au conducteur, Gagnon, car le cheval était débutant en tête de peloton.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/el7BoQPjn3Y>

Enquête 2

Le #1, "Candyspot", a fait un bris d'allure avant le départ et ne s'est pas rendu à l'intérieur du poteau de remboursement.

Un remboursement totalisant \$ 998 a été effectué.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/IX80cOBHysl>

Examen des bris d'allure survenus avant et après le départ du #6, "Orlys Angel", arrivé en 6^e position et placé en 5^e position, qui n'a enfreint aucune des règles sur les bris d'allure de la CAJO.

Course 7 – Un léger retard dans la diffusion de l'heure de départ a été constaté, car le flux vidéo en direct a été compromis.

Il a été rappelé au conducteur, David Pilon, que ses pieds doivent toujours rester dans les étriers pendant la course.

Un avertissement officiel a été inscrit à sa licence dans le portail de l'iCAJO.

Course 8 – Examen après le départ du #4, "Ima Dude", arrivé en 5^e position, qui a semblé sauter quelque chose sur la piste sans pour autant faire de bris d'allure.

Course 9 – Un retard du départ de la course a été enregistré, car le tapis de selle du #5, “J M Stella”, et du #6, “Synergy S”, étaient inversés.

Les deux chevaux ont été entraînés par Kelly Duval Lacaille et ont été retournés au paddock.

Il a été annoncé que le #5, “J M Stella”, serait conduit par R. Shepherd et le #6, “Synergy S”, par S. Lacaille puisque ce dernier doit conduire le cheval lui appartenant.

Après un nouvel examen, S. Lacaille a été reconnu comme étant le propriétaire de bonne foi de la Ferme Canaco Farm inc. et, par conséquent, les deux chevaux ont été conduits tels qu'ils avaient été programmés.

Reprise de départ signalée dans la statistique pour #6, “Synergy S”, en raison d'un bris d'équipement (fer).

Enquête

Le #3, “Southwind Russian”, a fait un bris d'allure avant le départ et s'est rendu à l'intérieur du poteau de remboursement.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/aooOsg7T6yk>

Le #2, “Donatover”, a terminé la course avec de l'équipement brisé (fer).

Le #3, “Southwind Russian”, devra se qualifier pour les bris d'allure.

Course 10 – Rien à signaler.

Réclamations :

Course 2

“Tamara Hanover” (2), pour \$ 14,250, propriétaire-entraîneur Sylvain Cote.

“Gimme A Corona” (1), pour \$ 13,125, entraîneuse Mandy Archer, propriétaires Jamie Copley, Kimberly Eaton et Muriel Smith.

Course 5

“Riveria” (2), pour \$ 15,000, entraîneur Gerard Demers, propriétaire La Ferme Tag inc.